



Arrêté relatif à un crédit d'engagement de 20'000 francs relatif au remplacement du PC de gestion du réseau d'eau de Gorgier et arrêté d'octroi d'un crédit supplémentaire au budget des investissements 2021.

Le Conseil communal de La Grande Béroche,

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes du 24 juin 2014,

vu le règlement sur les finances du 14 décembre 2020,

vu le rapport du conseiller communal en charge du dicastère,

sur la proposition du chef de dicastère;

arrête :

- Article premier : Un crédit d'engagement de Fr. 20'000.- HT est ouvert par le Conseil communal, dans le cadre de ses compétences financières, pour le changement du poste de commande de la gestion du réseau d'eau potable des localités de Gorgier et de Chez-le-Bart.
- Article 2 : Un crédit budgétaire du même montant est accordé sur l'exercice 2021 pour financer ces travaux.
- Article 3 : Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements dans le chapitre 7100 et amorti conformément à la loi au taux de 20%/an.
- Article 4 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Article 5 : Les services techniques sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,
Hassan Assumani

Le secrétaire,
Tom Egger

Saint-Aubin-Sauges, le 25 août 2021